

# Bulletin d'inscription



ASSOCIATION CHEVAL  
NATURE DU SUD MANCHE  
Jeux équestres manchots  
2015



Journée ludique  
rallye le matin, jeux l'après-midi  
dimanche 4 octobre 2015  
à Saint Brice (sous Avranches)

Renseignements : [www.cheval-nature-manche.fr](http://www.cheval-nature-manche.fr)  
06.71.70.83.21 [cheval-nature-sud-manche@laposte.net](mailto:cheval-nature-sud-manche@laposte.net)



L'Association Cheval Nature du Sud Manche organise une balade à cheval à **Saint-Brice** le **dimanche 4 octobre 2015**.

Rendez-vous à La Haute Boulaye 50300 SAINT-BRICE à **partir de 8h30** (notez la commune « La Godefroy » sur vos GPS puis suivez les indications sur place).

Départ à volonté (carte 1/25 000ème fournie).

Environ 15km de balade le matin avec des questions le long de l'itinéraire et jeux de « pleine nature » l'après-midi.

**Pique-nique à la charge des participants.**

Assurance personnelle obligatoire, chevaux à jour (vaccins ; identification).

**PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE.**

2€ pour les adhérents, 13€ pour les non adhérents (possibilité d'adhérer pour l'occasion et de bénéficier du tarif réduit. L'adhésion court de septembre 2015 à décembre 2016).

La charte du cavalier doit être signée par tous les participants.

Le bon accueil exige une réponse de participation **avant le 1er octobre 2015 (places limitées)**.

Merci.

---

## BULLETIN DE PARTICIPATION : JEUX ÉQUESTRES MANCHOTS

ACNSM

La Haute Boulaye

50300 SAINT BRICE

Tel : 06.71.70.83.21

[cheval-nature-sud-manche@laposte.net](mailto:cheval-nature-sud-manche@laposte.net)

Nombre de participants adhérents : \_\_\_\_\_ (X 2€) Non adhérents : \_\_\_\_\_ (X 13€)

Total à régler : \_\_\_\_\_ €

Nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_

Courriel(s) : \_\_\_\_\_

Le règlement se fait à l'ordre de l'association (ACNSM).

Signature de la « Charte du cavalier » obligatoire pour tous les participants.

[www.cheval-nature-manche.fr](http://www.cheval-nature-manche.fr)  
[chevalmanche.canalblog.com](http://chevalmanche.canalblog.com)



# ASSOCIATION CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE

---

## Charte du cavalier

En tant que participant à une manifestation équestre organisée par l'Association Cheval Nature du Sud Manche, le : \_\_/\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, je (soussigné(e) \_\_\_\_\_) m'engage à :

- porter un casque aux normes lorsque je suis à cheval ;
- respecter les usagers de la route et des chemins en adaptant mon allure ;
- respecter ma monture en adaptant mon allure aux spécificités du terrain (conserver le pas dans les chemins accidentés, proscrire le galop sur la route, garder le pas en ville) ;
- respecter les consignes de sécurité avec les autres chevaux (distances, ne pas doubler sans avertir, garder son cheval arrêté ou au pas si un autre cavalier est en difficulté...) ;
- posséder une assurance personnelle adaptée et être à jour au niveau sanitaire pour mes chevaux (RC, vaccins...).

Signature du participant :



# ASSOCIATION CHEVAL NATURE DU SUD MANCHE

---

## Règlement de la journée « Jeux équestres manchots »

La manifestation équestre organisée par l'Association Cheval Nature du Sud Manche, le dimanche 4 octobre 2015 « Jeux équestres manchots » a pour règlement les éléments notés ci-dessous :

- port du casque aux normes obligatoire pour tous les cavaliers ;
- respect des usagers de la route et des chemins ; respect du code de la route ;
- respect des montures (adaptation de l'allure aux spécificités du terrain dont : pas dans les chemins accidentés, galop interdit sur la route, pas obligatoire en ville) ;
- respect des consignes de sécurité avec les autres chevaux ;
- respect de l'itinéraire indiqué sur les cartes ;
- obligation de présenter des équidés à jour au niveau sanitaire (vaccins, papiers, identification électronique...) ;
- obligation d'être muni d'une assurance personnelle (RCPE, assurance familiale en cours) ;
- au départ, une carte itinéraire et un formulaire pour le quizz est distribué à chaque participant. Il est libre au participant de répondre ou non au questionnaire ;
- chaque participant est chargé d'apporter son repas pour le midi ;
- tout manquement grave au règlement pourra voir exclu par l'équipe organisatrice le cavalier responsable des-dits manquements.